



En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON
CUILLÉ
DENAÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BÉRON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/248 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/248 : RESSOURCES HUMAINES
ORCHESTRE À L'ÉCOLE
PÔLE CULTURE – ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire de :

- De supprimer un poste de « Orchestre à l'école »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps non complet 2/20^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques
- De créer un poste de « Orchestre à l'école »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps non complet 2/20^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

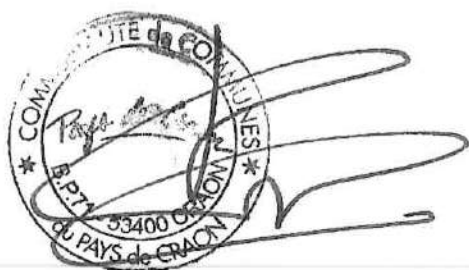
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Orchestre à l'école », à temps non complet (2/20^{ème}), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Orchestre à l'école », à temps non complet (2/20^{ème}), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

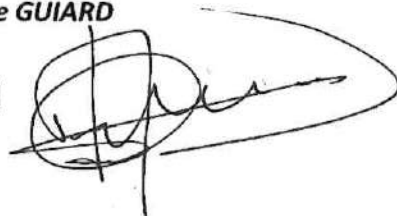
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20240415-DELIB202404248-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/04/2024
Publication : 23/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAIZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAIZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire

/

CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

GAUBERT Jean-Eudes, titulaire

FRABOUL Yannick, suppléant

VALLÉE Jacky, titulaire

TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COUËFFÉ Dominique, titulaire

LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,

MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires

/

DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires

DESHOMMES Catherine, titulaire

GOHIER Odile, titulaire

/

/

TESSIER Jean-Pierre, titulaire

LECOT Gérard, titulaire

CHADELAUD Gaétan, titulaire

/

JUGÉ Joseph, titulaire

CHABOT Hervé, suppléant

CHANCEREL Philippe, titulaire

BAHIER Alain, titulaire

CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires

GENDRY Daniel, titulaire

RESTIF Vincent, titulaire

LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

/

CLAVREUL Yannick, titulaire

PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires

GAUCHER Olivier, titulaire

/

GILLES Pierrick, titulaire

BEUCHER Clément, titulaire

GUINEHEUX Dominique, titulaire

BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/249 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/249 : RESSOURCES HUMAINES

ORCHESTRE À L'ÉCOLE

PÔLE CULTURE – ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire de :

- De supprimer un poste de « Orchestre à l'école »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps non complet 3/20^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques
- De créer un poste de « Orchestre à l'école »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps non complet 3/20^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Orchestre à l'école », à temps non complet (3/20^{ème}), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Orchestre à l'école », à temps non complet (3/20^{ème}), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB202404249-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 23/04/2024

Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLE
DENAIZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAIZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/247 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/247 : RESSOURCES HUMAINES
ORCHESTRE À L'ÉCOLE
PÔLE CULTURE – ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire de :

- De supprimer un poste de « Orchestre à l'école »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps non complet 6/20^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques
- De créer un poste de « Orchestre à l'école »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps non complet 6/20^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Orchestre à l'école », à temps non complet (6/20^{ème}), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Orchestre à l'école », à temps non complet (6/20^{ème}), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB202404247-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024
Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

